

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

prévues par l'article L. 233-8 II du code de commerce
et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Libourne – 16 mars 2016

Date	NOMBRE D'ACTIONS	DROITS DE VOTE THEORIQUES	DROITS DE VOTE EXERÇABLES
29 février 2016	12 089 519	16 233 063	16 188 011

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

Le nombre de droits de vote exerçables est communiqué, à titre d'information, compte non tenu des actions privées de droit de vote en l'occurrence les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité de la Société conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont.